


**ETAJ DE LA REPARTITION EN NBI DURAFOUR EN DDT28**

REPARTITION DE LA NBI du METL-MEDDE, au titre de la 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> tranche de la mise en oeuvre du protocole DURAFOUR en D.D.T. 28 en application de :  
 -arrêté du 13 /12/2011 portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie A : 3 emplois pour 90 points  
 -décision du MEDDE du 14/02/2012 portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie B : 7 emplois pour 90 points  
 -arrêté du MEDDE du 21/07/2012 portant modification de la répartition pour les emplois de catégorie B : 7 emplois pour 90 points  
 -arrêté ministériel du MEDDE du 21/09/2015 portant transfert d'un emploi de catégorie A et d'une enveloppe de 30 points au IMI et création d'un emploi de catégorie A pour une enveloppe de 20 points

Bu. Instructeur du cabinet et des candidatures A.D.S.

**CATEGORIE D'EMPLOIS C**

CATEGORIE AFFECTEE REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS AFFECTES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE D'EMPLOIS ATTRIBUES EN DDT 28	NOMBRE DE POINTS NBI AFFECTES REGLEMENTAIREMENT	NOMBRE DE POINTS NBI ATTRIBUES EN DDT 28	DESIGNATION DE L'EMPLOI	SERVICE	NOM DE L'AGENT TITULAIRE DU POSTE ET ATTRIBUTAIRE DE LA N.B.I.	CATEGORIE/ GRADE DE L'AGENT	PRECEDENTS AGENTS BENEFICIAIRES	OBSERVATIONS
C	1	1	10	10	RESPONSABLE RISQUES NATURELS	SGREB	Magali MAILLART	C/AAAE Pal 1 <sup>er</sup> classe	MOREAU Marie-Hélène	NBLAFFECTEE : 30 points à Magali MAILLART le 01/09/2022
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>10</b>						

Le des **15 FEV. 2023**  
  
 A Chartres, le